

Communiqué de presse

Loi sur les douanes

Le secteur de l'or sera un peu plus contrôlé, mais des efforts restent à faire

Berne, le 20 juin 2025 – Le Parlement a bouclé ce vendredi la révision totale de la loi sur les douanes, un épineux dossier comprenant notamment la loi sur le contrôle des métaux précieux. A l'avenir, le devoir de diligence des raffineries d'or en Suisse sera conforme aux directives de l'OCDE, lesquelles prévoient des contrôles stricts de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction à la commercialisation. SWISSAID salue ce renforcement des contrôles et suivra de près l'élaboration de l'ordonnance d'application de cette loi.

La révision totale de la loi sur les douanes est finalement sous toit. Son volet relatif au contrôle des métaux précieux vise notamment à renforcer les mécanismes de contrôle du commerce de l'or en Suisse. Concrètement, le guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque fait désormais office de document de référence pour les raffineries suisses.

« A l'avenir, les raffineries ne pourront plus limiter leur devoir de diligence à leurs fournisseurs directs. Elles devront contrôler l'intégralité de leur chaîne d'approvisionnement, notamment les conditions dans lesquelles l'or a été extrait », explique Marc Ummel, responsable du dossier Matières premières chez SWISSAID.

Sanctions du Bureau central

Autre point à saluer : le Bureau central du contrôle des métaux précieux verra son champ d'action étendu. Jusqu'ici, ses prérogatives étaient très limitées, une lacune d'ailleurs relevée par le Contrôle fédéral des finances dans un rapport publié en 2020. Désormais, l'organe de surveillance pourra sanctionner les entreprises ne respectant pas les directives de l'OCDE. Il sera par ailleurs tenu de publier les résultats de ses audits. « C'est une amélioration, même si ces informations restent encore très superficielles », réagit Marc Ummel.

Ces avancées sur le plan des contrôles et des sanctions permettront d'améliorer les pratiques du secteur. Mais elles ne représentent que de premiers pas. Le Conseil fédéral doit maintenant revoir sa définition de l'origine de l'or. SWISSAID réclame à l'avenir l'introduction de critères nettement plus stricts.

Origine opaque

En effet, il est aujourd'hui impossible de connaître l'origine réelle de la majorité de l'or importé en Suisse. De l'or quittant le continent africain pour Dubaï afin d'y être raffiné puis importé en Suisse apparaît toujours dans les statistiques suisses comme de l'or recyclé en provenance des Émirats arabes unis.

Dans son récent rapport « [Sur la piste de l'or africain](#) », SWISSAID a mis en lumière qu'en 2022, plus de 435 tonnes d'or ont quitté le continent africain en contrebande. Véritable plaque tournante de l'or africain, Dubaï en est une destination privilégiée. La Suisse également.

Entre 2014 et 2024, la Suisse a importé plus de 1'624 tonnes d'or, d'une valeur de CHF 78 milliards de francs suisses, en provenance des Émirats arabes unis. Et Marc Ummel de conclure : « Le Conseil fédéral doit maintenant prendre ses responsabilités s'il veut empêcher que de l'or potentiellement lié à des conflits et des violations des droits humains entre en Suisse en toute légalité ».

Personnes de contact :

- Marc Ummel, responsable du dossier des matières premières chez SWISSAID
Tél : +41 (0)79 694 49 21, m.ummel@swissaid.ch
- Fabian Molina, conseiller national (PS/ZH) et président de SWISSAID
Tél : +41 (0)79 781 12 28, fabian.molina@parl.ch
- Delphine Neyaga, responsable médias pour la Suisse romande chez SWISSAID
Tél : +41 (0)76 582 76 66, media@swissaid.ch